

Liste de vérification pour la saisie immobilière

Prenez les choses en main pour éviter une saisie immobilière

Si vous craignez de prendre du retard dans le paiement de votre prêt immobilier ou si vous avez déjà du retard, vous pouvez agir. Le plus tôt sera le mieux. Voici quelques mesures pour vous aider, ainsi que votre famille, à déterminer si vous disposez d'options pour éviter la saisie immobilière.

Étape 1: Prenez les choses en main. Prenez l'appel ou appelez vous-même.

Le Consumer Financial Protection Bureau (Office de la protection financière des consommateurs) a mis en place de nouveaux règlements pour vous aider à éviter la saisie immobilière. Il s'agit en particulier de nouvelles normes en vertu desquelles les prestataires sont tenus de vous aider. L'organisme de recouvrement de votre prêt immobilier doit d'une manière générale essayer de vous informer des options susceptibles de vous permettre d'éviter la saisie immobilière. Vous pouvez prendre les choses en main en répondant aux appels de votre prestataire, ou, mieux encore, en l'appelant pour lui demander de vous expliquer les options à votre disposition pour éviter la saisie immobilière.

Étape 2: Faites appel à un professionnel

Si votre maison était en feu, vous appelleriez un pompier professionnel. Il en va de même pour les urgences dans le domaine immobilier. Vous pouvez obtenir des conseils d'expert en contactant une agence de conseil immobilier agréée par le HUD (Department of Housing and Urban Development, ou Département du logement et de l'aménagement urbain). Ce service liste de vérification pour la saisie immobilière est gratuit.

Vous pouvez trouver une agence de conseil immobilier agréée par le HUD en consultant le site Internet du CFPB à l'adresse consumerfinance.gov/find-a-housing-counselor/ ou en appelant le 888-995-HOPE (4673).

Étape 3: Ne vous faites pas avoir

Des escrocs profitent des propriétaires en détresse et leur font payer des milliers de dollars en échange de fausses promesses d'assistance. N'oubliez pas qu'une agence de conseil immobilier agréée par le HUD peut vous apporter gratuitement l'aide dont vous avez besoin.

Étape 4: Ne perdez pas de temps.

Si vous présentez une demande suffisamment tôt, de votre prestataire de prêt immobilier est tenu, en vertu des nouveaux règlements, d'évaluer toute les options éventuellement à votre disposition pour vous permettre de garder votre maison, ou de la quitter si vous préférez cette option. Par exemple, il est possible que des prêteurs offrent des programmes de réduction des mensualités ou des taux d'intérêt aux emprunteurs. Votre prestataire de prêt immobilier n'est toutefois pas tenu de réaliser une évaluation en l'absence d'une demande de votre part. Si vous présentez votre demande d'assistance, vous bénéficiez également d'une protection contre la saisie immobilière pendant qu'elle est en cours d'évaluation. Ne tergiversez donc pas. Plus tôt vous remplissez la demande, plus vous serez protégé(e).

Étape 5: Défendez vos droits.

Le CFPB reçoit des réclamations relatives aux prêts immobiliers. Vous pouvez donc faire une réclamation auprès de cet organisme en cas de problème. Le CFPB transmettra votre plainte à la société et veillera à ce

qu'elle vous réponde. Vous pouvez faire une réclamation auprès de consumerfinance.gov/complaint ou en appelant le (855) 411-2372 TTY/TDD (855) 729-2372.

Pour plus d'informations en ce qui concerne vos droits en matière de gestion hypothécaire, veuillez consulter la page consumerfinance.gov/mortgage/.